

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/058

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres absents : 5

Dont membres représentés : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Corinne MCKENZIE, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Carine DEVOYON, Karine CAROLA, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Yves ESCAPE (Pouvoir à Guy PALOFFIS)

Absents excusés : Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Chrystelle CARLOS, Evelyne SARRAZIN

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA.

Date de la convocation : 07/05/2024

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX
MAISON DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-020 du 14 février 2023 par laquelle le conseil municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de la rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations, ainsi que la délibération n°2024-042 concernant des avenants pour les lots n°11 et 12.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via des avenants concernant les lots suivants :

- N°2 (étanchéité) – Société SARL JELUPI, sise 14 avenue Paul Lafargue, 66350 TOULOUGES, pour un montant de - 2 660 € HT, représentant une moins-value de 29,56 % pour ce lot.
- N°3 (menuiseries extérieures) – Société SARL STAL ALU, sise Relais de la Côte Radieuse, route de Perpignan, 66140 CANET EN ROUSSILLON, pour un montant de – 22 172 € HT, représentant une moins-value de 20,3 % pour ce lot.
- N°4 (doublages cloisons faux-plafonds) – Société SARL DA COSTA, sise 350 Rue Chenard Et Walcker, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de – 13 056 € HT, représentant une moins-value de 15,61 % pour ce lot.

- **N°5** (Menuiseries intérieures) – Société SAS DROP MENUISERIES, sise 51 avenue de Belfort, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 871 € HT, représentant une plus-value de 5,44 % pour ce lot.
- **N°8** (peinture) – Société SEE VILLODRE SARL, sise 18 avenue des Albères, BP 80007, 66331 CABESTANY, pour un montant de 2 379,10 € HT, représentant une plus-value de 13,07 % pour ce lot.
- **N°9** (sols souples) – Société SARL BOUYSSOU, sise 447 rue Alphonse Beau de Rochas, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de – 6 398 € HT, représentant une moins-value de 20,37 % pour ce lot.
- **N°12** (Electricite) – Société SARL Société Nouvelle d'Electricité, sise 13 rue Parmentier, 66350 TOULOUGES, pour un montant de – 567,60 € HT, représentant une moins-value globale sur ce lot de 9,08 %.

L'ensemble des avenants représente une moins-value de 40 716,09 € HT, soit 6,43 % du montant du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants précités aux marchés de travaux de construction d'une salle de convivialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** les avenants précités aux marchés de travaux de la rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.